

CONCOURS ou EXAMEN de

INGENIEUR

à titre interne

 ⁽¹⁾

à titre externe

 ⁽¹⁾

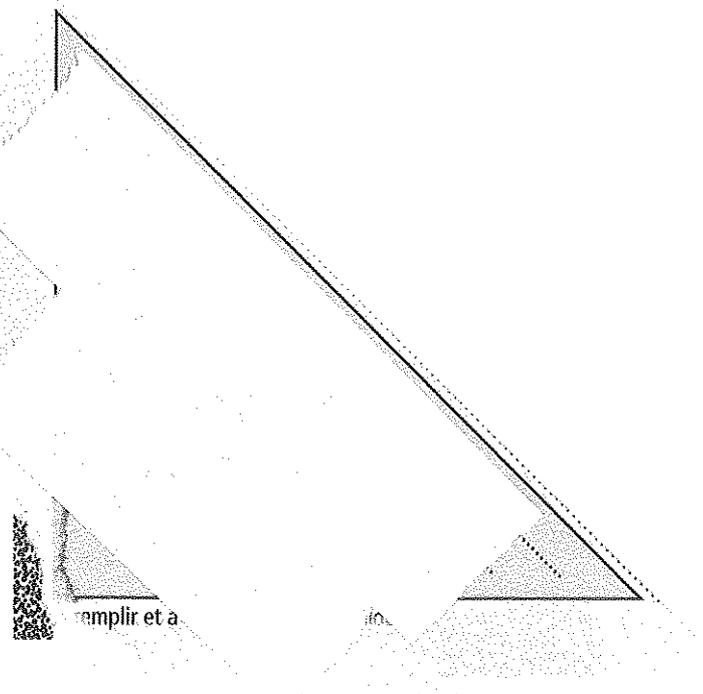
au titre du troisième concours

 ⁽¹⁾

Spécialité: Urbanisme

Épreuve de: Note

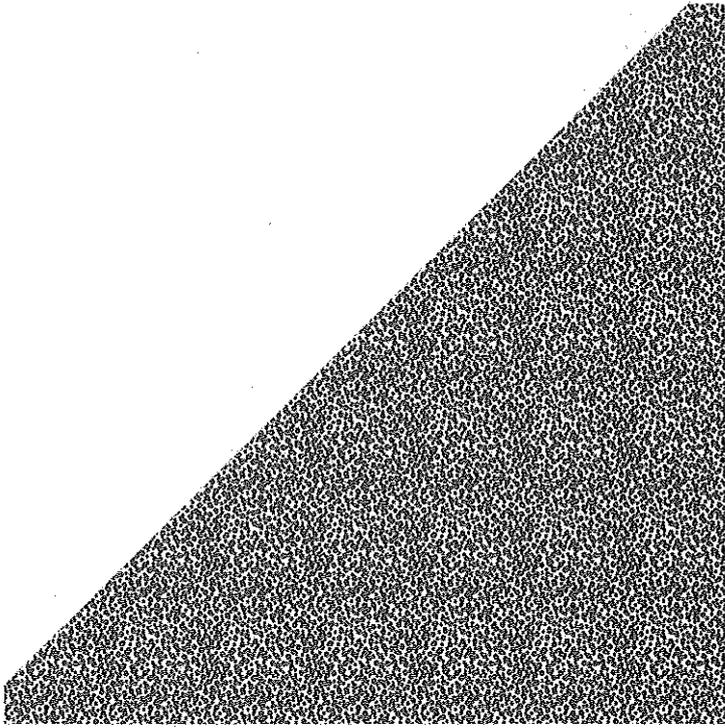
Date de l'épreuve: 14/06/2017



Colonne réservée à l'administration	Intercommunalité d'Ingeco
Numéro de copie	le 14/06/2017
Note attribuée (réservé au jury) ▼ 12,50	<p><u>Note à l'attention de Monsieur le Président</u></p> <p><u>Objet</u>: Les nouveaux modèles collaboratifs et la requalification des deux fiefs d'Ingeville</p>
	<p>Interprétée comme troisième révolution industrielle par Jeremy Rifkin, la révolution du numérique bouleverse l'économie, tant industrielle que commerciale, culturelle etc. A lui seul le numérique sprinte aujourd'hui 5% du PIB. Voué à une croissance forte, il est accompagné d'un changement profond de la créativité. Ce changement engendre une transformation du capitalisme actuel.</p> <p>Afin d'accompagner et de favoriser ces changements, les collectivités doivent s'impliquer dans ces nouveaux modes de faire. Source de dynamisme économique, les nouveaux modèles collaboratifs peuvent également inspirer une forme d'innovation en matière d'urbanisme.</p>

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiale, encre autre que bleue ou noire,...).



Aussi, et ne de proposer une
requalification des fides d'Ingenieur
dans une grande partie, il
convient de bien analyser les
nouveaux modes collaboratifs dans
une première partie.

Si est possible de penser que ces nouveaux
modeles ne sont que des effets de mode,
il n'en demeure pas moins qu'ils sont
au coeur d'un dynamisme économique
incertable.

La révolution numérique se positionne
au service de l'économie créative (I), illustrée par des écosystèmes
riches, devant répondre l'imbarasse de demain (II).

I La révolution du numérique au service de l'émergence de l'économie créative

Ce changement profond induit par l'arrivée du numérique doit être
saisi (A), au profit d'un nouveau modèle collaboratif : l'économie
créative (B).

A - La révolution numérique, un changement profond à saisir

Dès demain, la participation à la croissance est estimée à 25% pour
le numérique - les entreprises numériques représentent 15% de la
demande en immobilier de bureaux, et 25% à Paris.

Afin de satisfaire cette demande, les territoires doivent être attractifs
et compétitifs - Cette attractivité est notamment certifiée par l'existence
d'un label "French Tech", offrant ainsi un engagement de
qualité aux entreprises, aux start-ups, aux talents, aux
artisans, dans l'élaboration et la mise en place de leurs projets.

Le label cultive l'existence d'un nouveau modèle collaboratif ; l'économie créative (B)

B - Naissance d'un nouveau modèle collaboratif : l'économie créative

Le fin des années 1980 marque le début des années post-fordistes, et inscrit la créativité dans le processus de transformation des savoirs, et des nouvelles connaissances.

L'économie créative est un domaine de recherche en émergence qui répond à la commande publique et aux besoins des industries, de la culture, et de l'évolution de l'économie capitaliste.

Les industries créatives développent des nouvelles activités dans la production de biens culturels, ou de services aux entreprises. Le lien entre les deux réside dans la valorisation économique de la créativité.

Afin d'accueillir ce vivier de créativité, il faut faire émerger des quartiers créatifs, et attirer la classe créative. Cette catégorie de personnes artistiques favorise l'émergence de nouvelles idées, par fertilisations croisées. Elles sont attirées par l'offre culturelle de la ville, le cadre, la diversité ethnologique etc...

C'est cette concentration de talents qui favorise ensuite l'attractivité des lieux pour les entreprises.

Ces lieux, au proces, sont des nouvelles formes de modèles collaboratifs, dont l'urbanisme devra tenir compte et s'inspirer (II).

II Des nouveaux écosystèmes comme modèles collaboratifs de l'urbanisme de demain

Ces nouveaux écosystèmes sont une richesse pour l'économie créative locale (A), dont il convient de s'inspirer en matière d'urbanisme (B).

A - Des totems, Fablabs, espaces de co-working riches au service de la créativité

Les "totem", dont Lyon, Séoul, Toulouse notamment, sont équipés, sont des locaux accueillant des Fablabs ou espaces de co-working pour de jeunes start'ups ou freelances.

Il s'agit d'une forme d'entrepreneuriat favorisant et accueillant l'hyper-croissance de start'up. Ce lieu de diffusion de l'innovation permet de décloisonner et faciliter les synergies. Il s'agit d'un lieu d'accueil, de vie, d'événementiel, qui doit attirer des talents.

Même dans les années 2000, ces espaces prennent part au processus de ville créative. Ils sont de véritables incubateurs de start'ups.

Ils combinent mixité, créativité, développement durable, et sont aidés par des soutiens financiers publics et privés.

Source de liens social et professionnel, ces espaces s'implantent souvent sur d'anciennes friches industrielles, en raison de l'espace proposé, et des tarifs offerts.

leur réussite s'appuie sur un affranchissement des logiques industrielles, sur l'appui des ressources locales, inaliénables et non délocalisables.

Le mix en place de circuits courts valorisant les productions locales favorise le dynamisme économique, tout comme le développement de filières de production basées sur l'abondance de ressources naturelles locales.

Si l'implantation de tels espaces est très importante dans le choix du site en matière d'urbanisme, sa philosophie est également très enrichissante en matière d'innovation participative de l'urbanisme (B)

B - La créativité au service de l'innovation participative de l'urbanisme

L'urbanisme qui doit prévoir l'implantation de "zones" de créativité, n'est pas exempt d'innovation à son service.

En effet, le start'up "démocratie participative" propose une application

mobile permettrait l'accès aux services de la mairie, et en contact relatif à différents projets. IBA propose dans le même esprit "Smarter Cities". L'idée du développement de ces applications ou plateformes est de faire évoluer les modes de fonctionnement en s'appuyant sur les technologies disponibles. Ainsi tout administré peut signaler un éclairage défectueux, s'inscrire sur un projet, donner son avis, une idée, obtenir des documents, etc.

Certaines villes organisent même des Workshops, grandes journées de travail autour d'un thème comme la reconversion d'une friche. La confrontation des différentes idées fait naître de riches projets, débattus ou souvent plus portuents.

Ces nouveaux modèles collaboratifs de décision, rendent accueillies, enrichissent les projets. Ils permettent un consensus concerté, dont la pertinence et la pérennité sont accrues par la multiplicité et diversité des acteurs.

Propositions opérationnelles : Acquisition, reconversion et gestion des friches industrielles

L'opportunité d'acquies ces deux friches industrielles semble très intéressante au regard du projet intercommunal, et du contexte de demande en économie créative. Elle demande cependant un état des lieux précis afin de déployer une équipe de pilotage et de travail efficace (I) au service d'un projet concerté, pertinent et pérenne (II).

I Acquisition des friches, une opération aux multiples précautions

Cette phase du projet doit être précédée d'un diagnostic précis (A). Celui-ci déterminera la constitution du processus de travail et décisionnel le plus approprié (B).

A - Diagnostic, état des lieux des fiches

Il conviendra d'établir un rapport recensant les références cadastrales, les surfaces, les plans parcelaires, le zonage au PLU, les réseaux, l'histoire, les données de transport, ainsi que des livres topo du terrain, des contrôles de pollution, et éventuelles nuisances etc.

Ce rapport permettra d'identifier les bons interlocuteurs à mobiliser mais également une première analyse des coûts de l'opération.

Une fois les différents services identifiés, il convient de se concentrer sur les instances de pilotage (B).

B - Le pilotage d'un projet à définir

C'est toute la difficulté de l'exercice, l'équipe décisionnelle doit être constituée sans toutefois savoir quel sera le projet final adopté. Présidé par Monsieur le Président, le comité de pilotage regroupera des membres du Conseil Régional, d'Espéville, l'élu en charge de l'urbanisme d'Espéco, de l'économie, des infrastructures et réseaux, et de l'Habitat d'Espéco. Il se réunira une fois par trimestre pour décider des grands axes de la conduite du projet.

Le comité technique réunira les différents services concernés (Urbanisme, économie, réseaux, voirie, politique de la ville etc.), se réunira une fois par mois et devra proposer en ou plusieurs workshops à la population (à sélectionner scrupuleusement pour assurer une diversité et complémentarité de talents).

Il sera également chargé avec l'aide éventuelle d'un bureau d'étude spécialisé d'étudier la demande en économie créative, habitat, services, et de proportionner les propositions avec la demande.

Ce processus technique et décisionnel devra écarter les différentes conversions possibles, et celle la plus adéquate (II).

II La naissance d'un projet concret, fruit d'un urbanisme participatif innovant

Le workshop fera émerger des projets qui devront être appréciés par les équipes techniques et décisionnelles (A) et devront permettre au territoire de s'affirmer à travers une nouvelle identité (B).

A - L'urbanisme participatif, au cœur de la vie place à de nouvelles idées

Si l'acquisition semble la première étape à effectuer, d'aucun pourra affirmer qu'un appel à projet pourrait être plus pertinent par la suite, ou qu'un bail avec un bailleur social pourrait permettre un apport financier nécessaire au chantier de rénovation.

Le workshop traitera de nombreuses thématiques, qui devront être confrontées aux moyens de la collectivité par les techniciens et par l'organe décisionnel.

Les différents acteurs devront également chercher des moyens financiers qui leur sont propres, pour contribuer au projet, dont le rayonnement va d'échelle régionale.

La charge de mission spécifique et spécialisée en économie créative devra suivre le projet, la réhabilitation, puis les différents start up qui s'y installeront, notamment dans l'aide aux subventionnements. Il sera le fil rouge du projet.

L'agence d'urbanisme locale devra également être associée au projet, en tant qu'ingénierie.

des différents friches de 400 m² et 2000 m² devront recevoir un lieu d'offre culturelle, un Fablab, des services et éventuellement des logements. L'équilibre dans ce projet sera conforté par un cadre agréable (parc), et traduisra une nouvelle identité pour Singes (B).

B - Ingeco, cœur d'une cité d'économie créative forte de son identité culturelle, patrimoniale, et industrielle

Ce projet s'inscrira sur un délai de 10 ans. Environ deux ans devront être prévus pour l'état des lieux, acquisition, puis deux ans pour la réhabilitation, dépollution, déconstruction. Ça ça a six années sont ensuite nécessaires au déploiement du projet, notamment, il comprend des constructions nouvelles.

L'identité d'Ingeco devra ressortir dans le choix de la mixte et valeur de la maison de maître, du parc, ou encore de réhabilitation de l'entrepôt. Les enjeux sont de le développement durable sont à l'honneur. Être exemplaire pourrait ouvrir la porte à une demande de label "French Tech" mais également "éco-quartier". L'exemplarité, l'innovation, la mixité de fonctions urbaine et la créativité devront guider ce projet, dont les lignes, prévisions devront naître d'une concertation, d'une effervescence d'idées collectives.

Troisième révolution industrielle, la révolution numérique bouleverse l'économie internationale, le capitalisme, et offre une créativité, force de l'économie de demain.

Les collectivités doivent s'inscrire dans ce tournant, et permettre une créativité accrue de par un urbanisme pertinent, et des méthodes innovantes collaboratives, calquées sur celles du vivant industriel.